

## BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

# PLAN D'ÉTUDES DU PILIER ETHNOLOGIE

En vigueur depuis la rentrée 2023-2024

## PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Le Bachelor en lettres et sciences humaines offre une formation de base dans laquelle l'ethnologie (aussi appelée anthropologie) peut être suivie comme pilier minimal, secondaire, principal ou renforcé. Au cours des trois ans de ce premier cycle d'études, l'étudiant-e découvre les démarches, les thématiques et les concepts clé de la discipline à travers des cours magistraux, des séminaires et beaucoup de travaux pratiques, menés individuellement ou en groupes.

En première année, les étudiant-e-s sont introduit-e-s aux méthodes, à l'histoire et aux objets de recherche, aussi bien traditionnels que contemporains, qui caractérisent l'ethnologie/l'anthropologie. Le programme est complété par un certain nombre de cours à sélectionner dans des domaines voisins.

En deuxième et troisième années, les étudiant-e-s approfondissent l'étude critique des concepts centraux, des thématiques de recherche et des démarches de la discipline. Profitant du partenariat entre l'Institut d'ethnologie et le Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le cursus comprend en outre un module intitulé « ethnomuse » composé d'enseignements en ethnomuséographie, ethnomusicologie et anthropologie visuelle. Il se conclut sur un séminaire intensif de terrain portant sur un des thèmes de recherche des professeur-e-s.

## ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Ethnologie peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier renforcé à 120 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules et en blocs : le Bloc 1 et les Modules 1 à 2 forment le premier palier de 30 ECTS ; ils doivent être validés en principe au plus tard à la fin du 3<sup>e</sup> semestre d'étude.

Le pilier secondaire propose les bases de l'ethnologie. Un certain nombre de ces enseignements sont au choix. Le pilier principal élargit l'offre d'enseignements transversaux et offre un approfondissement de la discipline. Dans le pilier renforcé, une large place est faite à l'expérience de la mobilité.

Le **Bloc 1** est composé de deux cours introductifs à l'ethnologie, accompagnés d'un atelier annuel, ainsi que d'un proséminaire portant sur des textes fondamentaux.

Le **Module 1** se compose de 6 ECTS d'enseignement(s) optionnel(s) au choix en anthropologie thématique ou en ethnologie régionale, selon la liste de l'annexe au plan d'études.

Le **Module 2** se compose de trois enseignements introductifs en anthropologie visuelle, ethnomuséologie et ethnomusicologie.

Le **Bloc 2** est composé de travaux pratiques portant sur les méthodes ethnographiques (SELIN).

Le **Module 3** est composé de quatre cours transversaux en sciences sociales : un cours d'introduction à la sociologie, un cours d'introduction aux méthodes aux sciences sociales, un enseignement introductif au choix en archéologie, géographie, histoire, psychologie et éducation ou sciences du langage (enseignement généralement intitulé « Introduction à ... »), et le cours Notions de culture, d'ethnicité et de racialisation.

Le **Bloc 3** comprend un enseignement de méthodes via un exercice collectif de terrain, dans le cadre duquel les étudiant-e-s sont amené-e-s à réaliser leur mémoire de Bachelor.

Le **Module 4** se constitue d'un cours de spécialisation en études genre, d'un dossier personnel de recherche, d'un ou deux enseignement(s) optionnel(s) en anthropologie thématique ou en ethnologie régionale (y compris BeNeFri et Triangle Azur) ou de travaux personnels ou indépendants sous supervision.

Le **Bloc 4** comprend un cours consacré aux dialogues interdisciplinaires en sciences sociales, ainsi que des travaux personnels ou indépendants sous supervision et/ou des cours optionnels à choisir dans un autre pilier ou dans une autre université suisse.

Le **Bloc 5** permet de valider des crédits dans le cadre de la mobilité suisse ou internationale, selon un contrat d'études établi entre l'étudiant-e et la-le responsable de pilier.

## Mobilité

Les piliers secondaire, principal et renforcé proposent des enseignements optionnels permettant aux étudiant-e-s intéressé-e-s de bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et de valider les enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études

## STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (120 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Bloc 1: Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	Bloc 1: Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	Bloc 1: Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	Bloc 1: Introduction générale à l'ethnologie (objets & démarches)	15
Module 1: Anthropologie thématique / ethnologie régionale	Module 1: Anthropologie thématique / ethnologie régionale	Module 1: Anthropologie thématique / ethnologie régionale	Module 1: Anthropologie thématique / ethnologie régionale	6
Module 2: Ethnomuse	Module 2: Ethnomuse	Module 2: Ethnomuse	Module 2: Ethnomuse	9
	Bloc 2: Travaux pratiques introductifs	Bloc 2: Travaux pratiques introductifs	Bloc 2: Travaux pratiques introductifs	6
	Module 3: Module transversal – les voisinages disciplinaires	Module 3: Module transversal – les voisinages disciplinaires	Module 3: Module transversal – les voisinages disciplinaires	15
	Bloc 3: Méthodes et terrains	Bloc 3: Méthodes et terrains	Bloc 3: Méthodes et terrains	9
		Module 4: Approfondissement en ethnologie	Module 4: Approfondissement en ethnologie	15
		Bloc 4: Ouvertures interdisciplinaires	Bloc 4: Ouvertures interdisciplinaires	15
			Bloc 5: Mobilité suisse ou internationale	30

### Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

## ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

### 1. Connaissances et compréhension

- examiner les théorisations, auteur-e-s et concepts constitutifs de l'ethnologie ;
- décentrer le regard sur les pratiques sociales au sein et hors des sociétés post-industrielles ;
- identifier les biais ethnocentriques par une posture de relativisme culturel.

### 2. Application des connaissances et de la compréhension

- développer une méthodologie qualitative et inductive fondée sur l'immersion des chercheur-e-s ;
- rendre le familier exotique et familiariser l'exotique ;
- analyser les pratiques sociales sans les évaluer hiérarchiquement.

### 3. Capacité de former des jugements

- favoriser la pensée associative (ou latérale) fondée sur les analogies et les comparaisons ;
- appliquer une prudence épistémologique envers les certitudes rapidement acquises ;
- situer les savoirs produits par les chercheur-e-s.

### 4. Savoir-faire en termes de communication

- captiver l'attention d'un auditoire en problématisant ce qui est souvent pris comme allant de soi ;
- inclure différents apports disciplinaires dans sa réflexion ;
- expliquer les logiques sous-jacentes aux trajectoires et actions sociales.

### 5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- fréquenter une bibliothèque, évaluer et choisir des livres ;
- mobiliser et synthétiser des sources primaires et secondaires ;
- appréhender la diversité humaine en développant un regard tolérant sur les différences.